



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUFM

Question écrite n° 29141

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait que l'administration envisage de regrouper les deux sites de l'IUFM de Metz et de Montigny-lès-Metz. Une délégation des formateurs et des étudiants de l'IUFM a donc alerté les élus de la région messine. En particulier, elle souligne qu'à Bar-le-Duc il y a un site pour 127 étudiants et il est donc logique qu'il y ait deux sites pour 500 étudiants au total de Metz et de Montigny-lès-Metz. Les problèmes qui se posent en la matière sont particulièrement importants et elle souhaiterait qu'il lui indique quels sont les objectifs de l'administration en la matière.

Texte de la réponse

L'IUFM de Lorraine est un établissement d'enseignement supérieur autonome qui a décidé de réunir en une seule unité pédagogique la formation des professeurs des écoles dispensée sur deux implantations de l'IUFM, l'une et l'autre situées dans l'agglomération messine. La logique de cette réunion découle du caractère départemental des recrutements : les professeurs des écoles ayant vocation à être affectés après leur titularisation dans le même département et selon des critères uniformes, les stagiaires seront dorénavant regroupés également dans le cadre de leur formation. La survivance de deux unités distinctes, héritées des anciennes écoles normales d'instituteurs, n'a pas de justification pédagogique. Il importe au contraire qu'au nom de l'équité, les stagiaires soient regroupés au sein d'une seule équipe pédagogique. Les deux implantations seront conservées. Le nombre total d'étudiants et stagiaires n'a et n'aura pas d'influence négative sur les moyens que l'IUFM lui consacrera. La comparaison avec le site de Bar-le-Duc doit tenir compte de la différence des moyens qui sont proportionnels au total des groupes, et du fait que, s'il est vrai qu'un groupe plus restreint constitue parfois un avantage pédagogique, la différence des ressources en termes d'environnement culturel et scientifique entre une ville moyenne et une grande ville universitaire crée, à coup sûr, un déséquilibre en sens inverse. La conception et le fonctionnement de l'IUFM, surtout pour le premier degré, ainsi que des impératifs évidents d'aménagement du territoire, interdisent d'envisager pour l'ensemble de l'établissement un site unique de préparation des étudiants aux concours et de formation des stagiaires au métier d'enseignant.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29141

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2586

Réponse publiée le : 9 août 1999, page 4851